

PROCES-VERBAL DE LA
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 AVRIL 2015

L'an deux mil quinze, le 14 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie – salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ENJALBERT, Maire.

Etaient présents : Monsieur Jean-Pierre ENJALBERT, Maire, M. CASELLA, M. GUINAULT, Mme GAILLAC, M. BOURSE, Mme VILLECOURT, M. BOISSON, Mme NGO DJOB, Adjoints – M. CHASTAING, Mme ALTENBOURGER, M. BATTISTON, Mme MARMUGI, M. MARTIN, Mme MOLLIERE, M. LACAGNE, M. SEFRIN, Mme DRIENCOURT, Mme MEYER, Mme BRACCIALI (arrivée à la délibération n° 2015-034), M. ROTTINI, M. KAYAL, formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Mme VERSTRAETE-de l'ESPINAY à M. BOURSE, Mme CLATOT à M. CHASTAING, Mme JARRY à M. SEFRIN, Mme SILVA à Mme NGO DJOB.

Absents excusés : M. DE ROSA, M. DOUAY, M. LAVALLEE, Mme SELMI.

Secrétaire de séance : Mme MOLLIERE



1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Conseil municipal **ADOpte** l'ordre du jour de la séance du Conseil municipal du 14 avril 2015

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 FEVRIER 2015

Le Conseil municipal **ADOpte** le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 13 février 2015.

3. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil municipal **DESIGNE** Madame Pascale MOLLIERE comme secrétaire de séance

ENVIRONNEMENT

4. CHARTE REGIONALE DE LA BIODIVERSITE

Délibération n°DEL-2015-016

Le conseil municipal, à l'unanimité **décide** d'adhérer à la Charte régionale de la biodiversité et des milieux naturels, de **s'engage** à mettre en œuvre le plan d'actions en faveur de la biodiversité annexé à cette délibération et renseigné sur le site de la charte et d'**autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à la présente délibération.

5. ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PLAN DE PREVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT (PPBE) DE L'AEROPORT ROISSY CHARLES DE GAULLE – AVIS DE LA COMMUNE

Délibération n°DEL-2015-017

Le conseil municipal, à l'unanimité,

1 – Emet un **avis négatif** lors de l'enquête publique sur le projet de plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) de l'aérodrome de Paris-Charles de Gaulle

2 – **Dit** que le PPBE, tel que présenté, ne respecte pas l'esprit de la directive européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002

3 – **Affirme** que le PPBE, tel que présenté, ne permet aucune réduction des nuisances aériennes actuelles

4 – **Demande** la mise en œuvre des autres mesures d'améliorations destinées à la réduction des nuisances sonores et notamment :

- une nouvelle procédure d'approche, y compris celle privilégiant le survol du massif forestier plutôt que les zones habitées,
- la descente continue,
- la configuration ouest systématique avec vent arrière jusqu'à 5 nœuds 24h sur 24 qui permettrait de diviser par 2 les jours d'atterrissages,
- l'application la nuit (22h – 6h) d'une trajectoire nouvelle de décollage,
- le calendrier de retrait des avions les plus bruyants,
- l'arrêt des vols de nuit.

Question de l'opposition (Mme SELMI et M. LAVALLEE) :

Enquête publique : Le sujet est mis au conseil municipal alors que l'enquête a commencé en Février pour se terminer le 17/4 soit 3 jours après ce conseil municipal. Avons-nous déjà un premier bilan de cette enquête ?

REPONSE : Il n'y a, pour le moment, pas de bilan car l'enquête n'est pas clôturée.

6. DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT POUR LA CONVENTION AVEC LA LIGUE DE PROTECTION DES OISEAUX (LPO)

Délibération n°DEL-2015-018

Le conseil municipal, à l'unanimité **autorise** Monsieur le Maire à solliciter une subvention de la part du Département du Val d'Oise dans le cadre des actions menées avec la Ligue de Protection des Oiseaux

7. VENTE AUX ENCHERES DU VIN DE SAINT-PRIX

Délibération n°DEL-2015-019

Le conseil municipal, à l'unanimité

1 - **Autorise** la vente aux enchères d'une partie des bouteilles du vin de Saint-Prix, dont l'organisation en est confiée à Maître Samuel CRAPOULET, huissier de justice

2 - **Autorise** Monsieur le Maire à inscrire le produit de cette vente au chapitre 77 du budget principal de la commune

8. PATURAGE DE L'ESPACE NATUREL SENSIBLE – CONVENTION AVEC LA FERME D'ECANCOURT

Délibération n°DEL-2015-020

Le conseil municipal, à l'unanimité

1 - **Approuve** la convention de prestation entre la Ferme d'Ecancourt et la Commune

2 - **Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention

3 - Les **crédits** nécessaires seront prévus au budget principal de la commune de l'exercice en cours, article 611

TRAVAUX - SECURITE

9. DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2015

Délibération n°DEL-2015-021

Le conseil municipal, à l'unanimité

- 1 - **Approuve** les travaux de réhabilitation par remplacement des fenêtres du groupe scolaire Gambetta
- 2 - **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat pour les dits travaux par le biais de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2015
- 3 - **La dépense** sera imputée sur les crédits inscrits de l'exercice en cours – **chapitre 21**
- 4 - **La recette** sera imputée sur le budget principal de la commune de l'exercice en cours – **chapitre 13**

10. CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC LA SOCIETE BRUITPARIF POUR L'INSTALLATION D'UN SONOPODE DANS LE PARC DE LA MAIRIE

Délibération n°DEL-2015-022

Le conseil municipal, à l'unanimité

- 1 - **Approuve** les travaux de raccordement au réseau ERDF du Sonopode situé dans le parc de la mairie
- 2 - **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public entre la société Bruitparif et la commune

11. DEMANDE DE SUBVENTION « AIDE AUX ROUTES COMMUNALES ET COMMUNAUTAIRES 2015 » ARCC-ECOLE – AMENAGEMENT SECURITAIRE RUE LEON CORDIER

Délibération n°DEL-2015-023

Le conseil municipal, à l'unanimité

- 1 - **Approuve** les travaux d'aménagements sécuritaires rue Léon Cordier
- 2 - **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département du Val d'Oise.
- 3 - **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de subventionnement à venir avec le Département précisant les modalités techniques et financières
- 4 - **La dépense** sera imputée sur les crédits inscrits de l'exercice en cours, chapitre 21

12. DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA DISSIMULATION DES RESEAUX AERIENS D'ELECTRICITE, DE TELEPHONE ET D'ECLAIRAGE PUBLIC RUE D'ERMONT

Délibération n°DEL-2015-024

Le conseil municipal, à l'unanimité

- 1 - **Approuve** les travaux d'enfouissement des réseaux aériens rue d'Ermont
- 2 - **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter auprès du Département, du syndicat mixte départemental d'électricité, du gaz et des télécommunications du val d'Oise (SMDEGTVO), et de France Télécom, une subvention pour la dissimulation des réseaux aériens de la rue d'Ermont dans l'environnement
- 3 - **Autorise** Monsieur le Maire à signer les conventions de financement correspondantes
- 4 - **La dépense** sera imputée sur les crédits inscrits de l'exercice en cours à l'opération comptable ouverte à cet effet
- 5 - **La recette** sera imputée sur le budget principal de la commune – chapitre 13

13. DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE POUR LA REMISE EN ETAT DE LA RUE LEON CORDIER ASSURANT LE SES RETOUR DE LA DEPARTEMENTALE RD 192P A SENS UNIQUE (RUE DE RUBELLES)

Délibération n°DEL-2015-025

Le conseil municipal, à l'unanimité

- 1 - **Approuve** les travaux de réfection de la couche de roulement de la chaussée de la rue Léon Cordier
- 2 - **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter auprès du Département une participation financière pour le coût de ces travaux
- 3 - **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante
- 4 - La **dépense** sera imputée sur les crédits inscrits de l'exercice en cours – chapitre 21
- 5 - La **recette** sera imputée sur le budget principal de la commune – chapitre 13

ENFANCE – JEUNESSE – SPORT – ASSOCIATIONS

14. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « ULTIMATE PRIX'ORITY ASSOCIATION »

Délibération n°DEL-2015-026

Le conseil municipal, à l'unanimité

- 1 - **Décide** d'attribuer une subvention exceptionnelle :
 - de 1 000€ à l'association « Ultimate Prix'ority Association »
- 2 - Les **crédits** seront prélevés à l'article 6745 du budget principal de la commune de l'exercice 2015

FINANCES

15. FISCALITE DIRECTE LOCALE – VOTE DES TAUX 2015

Délibération n°DEL-2015-027

Le conseil municipal, à l'unanimité

Fixe, ainsi qu'il suit, les taux d'imposition des trois contributions directes locales à appliquer pour l'année 2015 :

	Taux 2014 %	Bases prévisionnelles 2015	Taux 2015 %	Produit attendu
Taxe d'habitation	13,37	16 431 000	13,37	2 196 825
Taxe foncière bâti	15,06	10 462 000	15,06	1 575 577
Taxe foncière non bâti	71,42	53 900	71,42	38 495
			Total	3 810 897

RESSOURCES HUMAINES

16. CREATION D'EMPLOIS SAISONNIER – PERIODE ESTIVALE 2015

Délibération n°DEL-2015-028

Le conseil municipal, à l'unanimité

1 - **Décide** de créer :

- services techniques
 - ✓ 2 emplois saisonniers à temps complet du 1^{er} juillet au 31 août 2015
 - ✓ Grade de référence : adjoint technique de 2^{ème} classe 1^{er} échelon
 - ✓ Missions : travaux d'entretien des bâtiments communaux, des espaces verts et des voies
- service des sports
 - ✓ 1 emploi saisonnier à temps complet du 1^{er} juillet au 31 août 2015
 - ✓ Grade de référence : adjoint technique de 2^{ème} classe 1^{er} échelon
 - ✓ Missions : travaux d'entretien et de gardiennage du complexe sportif et du stade municipal
- multi-accueil
 - ✓ 1 emploi saisonnier à temps complet du 1^{er} juillet au 31 juillet 2015
 - ✓ Grade de référence : adjoint technique de 2^{ème} classe 1^{er} échelon
 - ✓ Missions : accompagnement d'un enfant handicapé accueilli au multi accueil

2 - Les **crédits** nécessaires sont inscrits au chapitre 012 du budget principal de la commune.

17. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Délibération n°DEL-2015-029

Le conseil municipal, à l'unanimité

1 - **Décide** de créer :

- un poste d'adjoint territorial du patrimoine de 2^{ème} classe à temps complet

2 - **Approuve** le tableau des emplois permanents de la collectivité

3 - Les **crédits** nécessaires sont prévus au chapitre 012 du budget principal de la commune

URBANISME

18. DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION DU LOCAL COMMERCIAL DE LA BOUCHERIE VAUDRAN

Délibération n°DEL-2015-030

Le conseil municipal, à l'unanimité **autorise** Monsieur le Maire à solliciter une subvention du Département du Val d'Oise dans le cadre du projet d'acquisition des locaux de l'ex-boucherie « Vaudran », rue Auguste REY, par la commune

19. AVIS SUR LA REVISION ALLEGEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE DOMONT

Délibération n°DEL-2015-031

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un **avis favorable** au projet de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Domont afin de permettre une

20. AVIS SUR L'APPROBATION DU BILAN DE LA CONCERTATION DE L'ARRET DE PROJET DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE BOUFFEMONT

Délibération n°DEL-2015-032

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un **avis favorable** à l'approbation du bilan de la concertation et à l'arrêt du projet de plan local d'urbanisme (PLU) de la Commune de Bouffémont.

21. ACQUISITION DE LA PARCELLE AH 150P ANGLE RUE DU DOCTEUR ROUX – RUE PASTEUR

Délibération n°DEL-2015-033

Le conseil municipal, à l'unanimité

1 - **Autorise** Monsieur le Maire à procéder à l'acquisition par la Commune, à l'euro symbolique, de la parcelle "C" d'une superficie de 91 m², sise angle rue du Docteur Roux - rue Pasteur, cadastrée section AH n°150p, afin de réaliser un aménagement paysager à l'entrée de la ville. Les frais d'actes et de publication sont à la charge de la Commune

2 - **Donne pouvoir** à Monsieur le Maire pour signer tous les actes relatifs à cette acquisition

3 - La **dépense** sera imputée au budget principal de la commune de l'exercice 2015 à l'article 2111

CULTURE - PATRIMOINE

22. RESTAURATION DU RETABLE MAJEUR DE L'ÉGLISE SAINT-PRIX – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Délibération n°DEL-2015-034

Le conseil municipal, à l'unanimité

1 – **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France (DRAC) dans le but d'obtenir une subvention afin de financer la restauration du retable majeur en bois de chêne du 17^{ème} siècle classé parmi les monuments historiques de l'église Saint-Prix

2 – **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter le Département du Val d'Oise dans le but d'obtenir une subvention afin de financer la restauration du retable majeur en bois de chêne du 17^{ème} siècle classé parmi les monuments historiques de l'église Saint-Prix

3 – **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter une subvention dans le cadre de la réserve parlementaire

4 – **Donne tout pouvoir** à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération

23. RESTAURATION DU RETABLE DE L'AUTEL DE LA VIERGE DE L'ÉGLISE SAINT-PRIX – DEMANDE DE SUBVENTION

Délibération n°DEL-2015-035

Le conseil municipal, à l'unanimité

1 – **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter le Département du Val d'Oise dans le but d'obtenir une subvention afin de financer la restauration du retable de l'autel de la Vierge de l'église Saint-Prix

2 – **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter une subvention dans le cadre de la réserve parlementaire

3 – **Donne tout pouvoir** à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération

24. TARIFS DU SPECTACLE « SEVERINE MORALES SANS PORTE »

Délibération n°DEL-2015-036

Le conseil municipal, à l'unanimité

Fixe le tarif de la place à 10€ (dix euros) pour la représentation du spectacle « Séverine Morales Sans Porte » du vendredi 29 mai 2015 à 20h30

INTERCOMMUNALITE

25. ADHESION DE LA COMMUNE DE HAUTE-ISLE AU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE LA FOURRIERE ANIMALE DU VAL D'OISE (SMGFAVO)

Délibération n°DEL-2015-037

Le conseil municipal, à l'unanimité

Accepte l'intégration de la commune de Haute-Isle au sein du syndicat mixte de gestion de la fourrière animale du Val d'Oise (SMGFAVO)

26. CONVENTION POUR LA COLLECTE DES DECHETS VERTS AVEC LE SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES DECHETS DE LA VALLEE DE MONTMORENCY (EMERAUDE)

Délibération n°DEL-2015-038

Le conseil municipal, à l'unanimité

1 - **Approuve** la convention 2015 de collecte hippomobile des déchets verts entre le syndicat mixte de collecte et de traitement des déchets de la vallée de Montmorency (Emeraude) et la Commune

2 - **Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention

3 - Les **crédits** nécessaires sont prévus aux articles 6419 pour le titre de recettes et 62876 pour le mandat au budget principal de la commune

27. COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL ET FORET (CAVF) – MODIFICATION DES STATUT – MISE A JOUR DES COMPETENCES DE LA CAVF AVANT LA FUSION AU 1ER JANVIER 2016 AVEC LE PARISIS

Délibération n°DEL-2015-039

Le conseil municipal, à l'unanimité

1 - **Rappelle** que le nouveau schéma régional de coopération intercommunale a été imposé à la commune

2 - **Rappelle** que le conseil municipal s'est prononcé contre le transfert de la compétence « assainissement » à la CAVF

3 - **Emet** un avis favorable à la modification des statuts de la communauté d'agglomération Val et Forêt

MOTION

28. ACCELERER LE DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE A SAINT-PRIX ET EN ZONE D'APPEL A MANIFESTATIONS D'INTENTIONS D'INVESTISSEMENT (AMII)

Délibération n°DEL-2015-040

Le conseil municipal, à l'unanimité

Demande au Département du Val d'Oise de :

- Créer un comité de pilotage avec l'ensemble des acteurs : les opérateurs, les communes, les intercommunalités, le Département et les représentants des associations d'usagers et des entreprises afin de disposer d'une information précise sur les travaux effectués par les opérateurs privés et programmer les futurs investissements.
- Imposer aux opérateurs privés le respect du calendrier de déploiement de la fibre pour la totalité des entreprises, des collèges et des foyers, y compris dans les zones peu denses des communes de la zone AMII.

DIVERS

29. LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES POUR LA CREATION D'UN CITY-PARK A LA VALLEE

30. COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a signé :

- 2015-007 La convention accordant la jouissance à titre précaire et révocable du logement F4 situé 3bis rue de Rubelles à Saint-Prix à Monsieur Didier RIDET, moyennant le versement d'un loyer mensuel de 250 € révisable le 1er janvier de chaque année.
- 2015-008 D'accepter le contrat de maintenance présenté par la Société NILFISK Advance sise 26 avenue de la Baltique - CS 10246 - 91978 COURTABOEUF cedex pour l'entretien de la machine "laveuse BA 531 D" pour un montant annuel de 822,00 € ht soit 986,40 € ttc pour deux visites par an.
- 2015-009 D'acquérir un véhicule de la gamme Renault Kangoo ZE auprès de la concession Renault Rousseau Enghien - 150 avenue de la division Leclerc 95160 MONTMORENCY pour un montant de 13 001,50 € ht soit 15 601,80 € ttc et de céder le véhicule Renault Express, immatriculé 645 CJA 95 - date de première mise en circulation : 06/03/1997, n° de série : VF1F4060516060636 à la concession Renault Rousseau Enghien - 150 avenue de la division Leclerc 95160 MONTMORENCY pour une valeur de reprise de 1 800,00 € ttc.
- 2015-010 L'avenant n° 1 au marché d'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) et de l'aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine (AVAP) de la commune avec le Cabinet Karine RUELLAN. L'avenant a pour objet la prise en compte de l'allongement de la durée des études d'une année supplémentaire et la réalisation de prestations supplémentaires souhaitées par la commune et rendues nécessaires par les changements législatifs et les documents qui s'impose au PLU, notamment : l'approbation du SDRIF en décembre 2013, l'approbation de la révision du PDU Ile-de-France en juin 2014, l'entrée en vigueur de la loi ALUR en mars 2014. Le montant du présent avenant se décompose comme suit : une part forfaitaire : 8 500 € ht et une part unitaire : 500 € ht par réunion supplémentaire, l'augmentation du marché et 9,95 % (non compris le prix unitaire de 500 € ht par réunion supplémentaire nécessaire).
- 2015-011 Acceptation du devis présenté par la SARL Rue des Vignes - 20 square de Normandie 95620 PARMAN pour un montant de 11 894,00 € ht soit 14 72,80 € ttc pour l'entretien de la vigne et élaboration du vin de Saint-Prix en 2015.
- 2015-012 D'acquérir un véhicule de la gamme Renault "Nouvelle Twingo 2015" auprès de la concession Renault Rousseau Enghien - 150 avenue de la division Leclerc 95160 MONTMORENCY pour un montant de 8 323,33 € ht soit 9 988,00 € ttc et de céder le véhicule Peugeot 407, immatriculé 329 EHH 95 - date de première mise en circulation : 11/01/2005 - n° de série : VF 36DRHR2116381 à la concession Renault Rousseau Enghien - 150 avenue de la division Leclerc 95160 MONTMORENCY, la cession est effectuée à titre gratuit.
- 2015-013 De confier la mission de reprendre le plan topographique existant et d'établir un plan et état parcellaire relatifs à l'aménagement de la rue d'Ermont pour un montant de 490,00 € ht soit 588,00 € ttc 07/04/2015
- 2015-014 Le contrat d'entretien de l'élévateur installé à la mairie de Saint-Prix - 45 rue d'Ermont, avec l'entreprise E.R.M.H.E.S. 23 rue Pierre et Marie Curie - BP 20408 35504 VITRE pour un montant annuel de 770,79 € ht soit 924,95 € ttc révisable au 1er janvier de chaque année

2015-015 De confier le contrat d'entretien de la sirène de la Mairie - 45 rue d'Ermont à Saint-Prix à la société DEMAY - 51 rue Ronsard - 95230 SOISY-SOUS-MONTMORENCY pour un montant de 128,16 € ht soit 153,80 € ttc.

Question de l'opposition (Mme SELMI et M. LAVALLEE) :

Décisions du maire 2015-009 et 2015-012 :

Sur quels critères la concession Renault Rousseau Enghien a été choisie alors qu'il y a un grand concessionnaire Renault à Beauchamp

REPONSE : Avant l'achat de ces deux véhicules les services techniques ont prospecté plusieurs concessions et notamment celle de Beauchamp.

Pour le véhicule électrique le choix s'est porté sur le Renault utilitaire Kangoo électrique, puisque après avoir essayé le véhicule ION Peugeot électrique pour le service administratif, celui-ci ne convenait pas à son utilisation.

Le budget restant ne permettant pas l'acquisition d'un autre véhicule neuf, les services techniques ont prospecté auprès des concessionnaires et garages locaux connus par la ville pour des achats antérieurs, dont le garage Renault Beauchamp.

Seul le garage Peugeot Bernier à Herblay offrait sur son parc deux véhicules d'occasion correspondant à nos recherches et une offre à saisir rapidement sur stock Renault nous a été faite par le garage Rousseau Enghien pour un véhicule neuf Twingo III.

Le choix s'est porté sur l'offre la plus intéressante pour la commune, à savoir une Twingo III neuve.

L'ordre du jour, étant épuisé, la séance est levée.
Fait à Saint-Prix, le 22 avril 2015

Jean-Pierre ENJALBERT
Maire de Saint-Prix